

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LE BUDGET 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 25 juillet 2014, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2015.



Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Les Communes sous contrat de prestations avec le SDIS Nord vaudois, soit Champagne et Grandevent, ne bénéficient pas de la déduction du forfait d'Yverdon-les-Bains.

Caractéristiques du budget 2015

Traitements

Dans sa séance du 25 juillet 2014, le CoDir a voté à l'unanimité l'engagement de 1.5 EPT supplémentaire pour la région. Ces personnes viendront renforcer les équipes au 1^{er} janvier 2015.

Le traitement de ces 1.5 EPT supplémentaires a été ajouté au budget 2015 au poste 652.3011 "traitements". Figure également sous cette ligne, le personnel fixe (le Commandant, cinq sapeurs-pompiers permanents et une assistante de direction) déjà en fonction. Une part des salaires et charges sociales relative aux tâches relevant uniquement de la Ville d'Yverdon-les-Bains ne sont pas comprises dans ce budget.

Les statuts du personnel de la ville d'Yverdon-les-Bains s'appliqueront à ces EPT supplémentaires de la même façon que pour les autres collaborateurs fixes du SDIS.

Ces engagements seront répartis comme suit :

- 1 sapeur-pompier permanent à 100% en charge de l'entretien du matériel et de la conciergerie ainsi qu'en renforcement pour les interventions, notamment en journée ;
- 1 employé administratif à 50%.

En effet, après plus d'une année de fonctionnement il a été relevé un nombre conséquent d'heures assurées par les sapeurs-pompiers volontaires du SDIS Nord vaudois. Certains sapeurs-pompiers ne pouvant plus assumer leurs charges, ces EPT supplémentaires permettront de couvrir les tâches d'entretien du matériel, de conciergerie et d'administration au sein des quatre sites DPS.

Des cadres du SDIS ont également demandé un allègement de leurs tâches, notamment concernant l'instruction et l'intervention. Cette partie ne pourra pas être assumée par ces 1.5 EPT supplémentaires mais doit faire l'objet d'une réflexion, déjà engagée et qui se prolongera sur 2015 quant au fonctionnement du SDIS Nord vaudois.

En complément à ce qui précède, il est à relever que plusieurs cadres ont d'ores et déjà annoncé leur démission pour la fin de l'année, dont notamment le Quartier-Maître du SDIS. Certains cadres ont également annoncé un départ pour fin 2015.

Soldes

En comparaison avec le budget 2014, le poste 652.3013 "soldes" pour 2015 a été diminué. Ceci en raison de l'engagement de 1.5 EPT comme mentionné ci-dessus.

Fond de réserve

Le poste 652.3814 "attributions au fond de réserve" de CHF 100'000 a été créé au budget 2015 et devra à l'avenir être alimenté chaque année. Ce fond remplace les anciennes réserves présentes dans la comptabilité de chaque Commune membre du SDIS pour la sécurité feu.

Charges et recettes par nature

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2015 présente un total des charges de CHF 2'818'700 et un total des recettes de CHF 714'823.

	Budget 2015		Budget 2014	Différence budgets 15/14	Comptes 2013
	Charges	Recettes			
Indemnités des autorités	CHF 18'500		CHF 16'500	CHF 2'000	CHF 17'295.60
Salaires personnel occasionnel	CHF 5'000		CHF 4'500	CHF 500	CHF 0.00
Soldes	CHF 652'000		CHF 870'000	-CHF 218'000	CHF 689'276.85
Charges sociales	CHF 40'000		CHF 40'000	CHF 0	CHF 33'974.50
Frais de déplacements	CHF 1'200		CHF 1'200	CHF 0	CHF 1'200.00
Indemnités	CHF 70'000		CHF 178'400	-CHF 108'400	CHF 44'200.00
Frais de formation	CHF 62'000		CHF 30'000	CHF 32'000	CHF 55'977.21
Frais divers du personnel	CHF 55'000		CHF 58'900	-CHF 3'900	CHF 32'269.60
Frais administratifs divers	CHF 37'000		CHF 30'500	CHF 6'500	CHF 28'366.32
Achats machines et mobilier	CHF 9'000		CHF 9'000	CHF 0	CHF 3'772.60
Habits et équipements	CHF 38'000		CHF 39'400	-CHF 1'400	CHF 37'493.40

Achats matériel et outillage	CHF 61'000	CHF 66'200	-CHF 5'200	CHF 35'787.34
Chauffage, éclairage	CHF 40'000	CHF 33'000	CHF 7'000	CHF 39'944.70
Frais de conciergerie	CHF 7'500	CHF 7'500	CHF 0	CHF 2'996.55
Prestations refacturables	CHF 9'000	CHF 18'500	-CHF 9'500	CHF 6'182.15
Achats mousse, poudre, air	CHF 4'500	CHF 4'500	CHF 0	CHF 1'520.70
Entretien et aménagement des locaux	CHF 11'000	CHF 14'500	-CHF 3'500	CHF 17'415.75
Entretien véhicules et matériel	CHF 80'000	CHF 87'000	-CHF 7'000	CHF 90'077.00
Location casernes et locaux divers	CHF 526'500	CHF 579'000	-CHF 52'500	CHF 609'450.00
Frais de port et CCP	CHF 8'000	CHF 3'200	CHF 4'800	CHF 5'261.75
Téléphones et radios	CHF 22'000	CHF 21'000	CHF 1'000	CHF 20'675.49
Assurances	CHF 18'500	CHF 13'200	CHF 5'300	CHF 6'771.65
Entretien des extincteurs	CHF 7'000	CHF 5'000	CHF 2'000	CHF 6'867.30
Participation aux charges d'Yverdon	CHF 936'000	CHF 768'800	CHF 167'200	CHF 721'792.65
Attributions au fonds de réserve	CHF 100'000	CHF 0	CHF 100'000	
Interventions facturées	CHF 250'000	CHF 371'000	-CHF 371'000	CHF 194'092.50
Participation des Communes	CHF 54'823			
Subventions	CHF 400'000	CHF 454'500	-CHF 454'500	CHF 539'297.00
Prestations à des tiers	CHF 10'000	CHF 0	CHF 0	
Totaux	CHF 2'818'700	CHF 714'823		
Charges nettes région	CHF 2'103'877	CHF 2'074'300		CHF 1'775'179.61

Au terme de l'exercice, les charges nettes à charge de la région se montent donc à CHF 2'103'877.

Conclusion

En résumé, le budget 2015 se présente de la façon suivante :

Charges	CHF 2'818'700
Recettes	CHF 714'823
Contribution spéciale Yverdon (28'377 habitants x CHF 10)	CHF 283'770
Résultat	CHF 1'820'107
(à financer selon clé de répartition statutaire)	

Le CoDir s'est efforcé d'élaborer ce budget avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région. Chaque position a été considérée de manière très consciencieuse et le CoDir a analysé avec minutie le bienfondé de toutes les dépenses présentées.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.

En comparaison avec le budget 2014, il est à relever que le budget 2015 reste stable.

Toutefois, plusieurs valeurs n'ont pu être prises en compte lors de l'établissement du budget 2015 puisqu'elles sont inconnues à ce jour, dont notamment la réforme des sections DAP ; la fusion des Communes de Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy ainsi que le coût relatif aux sapeurs-pompiers des Communes ayant adhéré au SDIS au 1^{er} janvier 2014.



Au vu de ce qui précède, le comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2015, en votant le texte ci après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2015

	Mouvement financier
Charges	CHF 2'818'700
Recettes	CHF 714'823
Contribution spéciale Yverdon	CHF 283'770
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 1'820'107

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Daniel Carrard

Léona Aubry